Fre 2 11044

CORPS LÉGISLATIF.

Cage FRC

CONSEIL DES ANCIENS.

RÉPONSE
DE DROUET
AU DISCOURS DE THIBAUDEAU

Prononcé au Conseil des Cinq-cents contre ce représentant.

Je viens de lire un discours qu'un représentant du peuple a prononcé à la tribune du Conseil des Cinq-cents, et qui paroît avoir été répandu avec profusion. Cet ouvrage contient plusieurs erreurs de fait que je dois m'empresser de détruire, d'autant plus que cet écrit peut avoir été répandu parmi les membres du Conseil des Anciens, et y avoir produit une funeste prévention. Je ne connois pas Thibaudeau, auteur de cet écrit; mais, quel qu'il soit, je doute fort qu'il soit grand ami de la vérité, puisqu'il la néglige plusieurs fois dans une pièce importante livrée au jugement de ses concitoyens. Je vais en faire une courte analyse. Il prétend que j'avois des intimités avec Babœuf. Ce fait est ab-

THE NEWBERRY LIBRARY

solument faux. Babœuf est venu chez moi deux fois ; moi, je ne suis jamais allé chez lui, ni dans aucun endroit où il auroit pu se trouver. Quel est l'objet de sa première visite ? Il me donne un projet de discours sur les sociétés patriotiques. Je rejette ce discours et en fais un autre diamétralement opposé. Là-dessus Babœuf se dispose à me faire les reproches les plus amers, et me proscrit à sa manière. Je ne fais aucune réponse à une lettre qu'il m'envoie. Il faut avoir absolument envie de me trouver criminel, pour arguer d'après cela qu'il y avoit de l'intimité entre Babœuf et moi. Mon adversaire prétend que je devois connoître Babœuf comme conspirateur, puisque je savois qu'il étoit journaliste et qu'il divulguoit hautement ses projets dans son journal. Voilà bien le plus misérable argument qu'on puisse tirer. Les conspirateurs ne divulguent pas hautement leurs projets. Celui qui crie hautement contre un gouvernement quelconque, ne peut être regardé que comme un énergumène, s'il a tort, et comme un censeur immodéré, s'il a raison ; mais jamais comme un conspirateur.

Il prétend encore que j'avois aussi des intimités avec Darthé, et que j'en avois fait mon ami, au point que Darthé n'ayant ni carte ni passeport, je ne pus le soustraire à l'arrestation le 19 au soir, chez moi, qu'en disant que cet individu étoit mon ami, et que j'en répondois.

Il y a ici mal-adresse ou mauvaise foi de la part de Thibaudeau. Je n'ai dit à personne que Darthé fût mon ami, ni que j'en répondois. Eh ! à qui l'aurai-je dit, puisqu'aucun commandant de la force armée ne m'a parlé ? Le commandant, ainsi que le ministre de la police, qui étoit à la tête de cette force armée, selon ce qu'on m'a rapporté, sont restés au bas de l'escalier ; ils ont exigé que je leur envoyasse ma carte de député, puis ont fait descendre Darthé ; et celui-là leur ayant dit qu'il n'avoit pas de carte, mais qu'il demeuroit à quatre pas de ma maison, et que si on vouloit le suivre chez lui, il donneroit des renseignemens suffisans sur sa personne, et montreroit sa carte ; on le laissa aller sur

cette assertion. Voilà la vérité ; celui qui a exposé le fait autrement, en a imposé grossièrement et insolemment au Corps législatif et au public. Je demande qu'il soit recherché et accusé pour ce fait, comme ayant cherché à surprendre la bonne foi du Conseil et avilir la représentation nationale.

Thibaudeau entortille encore des faits, lorsqu'il parle de la dénonciation de Grisel, qui, dit-il, démêla que je devois être à la tête de l'insurrection, et rend compte des séances tenues chez Drouet. Thibaudeau a pu se convaincre, par la lecture de ma défense et par toutes déclarations possibles, qu'on n'a point tenu chez moi de séances de conjuration, que personne de ceux qui sont prévenus de conspiration ne s'y sont assemblés que le 19 au soir, non pas depuis huit heures jusqu'à onze, mais depuis neuf heures jusqu'environ dix heures et demie. Ce fut vers onze heures que la force armée vint chez moi, et il y avoit déja long-temps que ces hommes étoient partis. Il dit ensuite qu'on pourroit se dispenser de la déclaration de Grisel, parce que, selon lui, il existe suffisamment de preuves de ma complicité : voyons-le analyser lui-même ces prétendues preuves.

La première est la déclaration de Grisel, faite le 13 floréal, dans laquelle il dit que, le 11 floréal, il démêla que Drouet devoit être à la tête de l'insurrection, et que je voyois journellement Babœuf. Cette déclaration est formellement démentie par la lettre que Babœuf se disposoit à m'écrire le 16 floréal, c'est-à-dire, postérieurement à la dénonciation de Grisel (1); elle se trouve encore démentie par la certitude que, depuis mon retour, Babœuf n'est venu que deux fois chez moi, et que je ne suis jamais allé chez lui ni dans aucune des assemblées dont parle Grisel, où j'aurois pu le voir.

---

(1) Voyez ce projet de lettre trouvé chez Babœuf, cotté no. 24.

Il n'y a pas de date, mais on y lit ces mots : Le salmigondi que vous avez commencé à livrer à l'impression ; il veut parler de mon Discours sur les Clubs. Or ce Discours n'a été livré à l'impression que le 15 floréal au soir ; ainsi la lettre ne peut avoir été écrite que le 16.

Thibaudeau s'érige ensuite en champion du conspirateur Grisel, et dit qu'on ne voit pas que celui-ci ait avancé des faits faux, à moins qu'on ne regarde comme preuve de leur fausseté la simple dénégation de Drouet et de quelques conjurés.

Quoi! n'est-ce donc qu'une simple dénégation de ma part, lorsque je prouve que je n'ai vu que deux fois Babœuf, lorsque la dénonciation de Grisel se trouve démentie par une lettre postérieure de Babœuf? Que faut-il donc de plus à Thibaudeau pour contre-balancer une dénonciation vague, si ma déclaration solemnelle, accompagnée de faits positifs qu'il a sous les yeux, ne lui suffisent pas? Il me semble qu'on ne peut pousser plus loin la prévention et l'esprit de parti que le fait mon adversaire. Il cite ensuite le billet de Germain, qu'il présente sous la date du 20 floréal, tandis que cette pièce est datée du 4.

En vérité, la vue de Thibaudeau n'est guères perspicace à mon avantage, puisqu'elle ne peut lui servir à démêler une date.

Voyons s'il sera plus heureux dans les autres pièces, qu'il prend, dit il, au hasard; il cite la lettre que Babœuf m'a écrite le 17 germinal, à laquelle je n'ai point fait de réponse.

Une autre lettre du fils de Babœuf à son père, en date du 19 germinal, dans laquelle il lui dit qu'il va montrer à Drouet la lettre indiquée ci dessus.

Puis enfin la lettre de Babœuf à Drouet, en date (dit Thibaudeau) du premier floréal. Ici il y a plus que de l'erreur de la part de mon adversaire; je soutiens qu'il y a de la perfidie, et je le démontrerai tout-à-l'heure : cettre lettre est postérieure au 15 floréal, et Thibaudeau a la mauvaise foi de la présenter sous la date du premier floréal.

On vient de voir avec quelle combinaison astucieuse il présente les lettres ci-dessus. On va le voir maintenant abuser cruellement de mon absence, pour m'imputer des écrits et des pensées qui ne sont pas de moi, que j'ai blâmé et repoussé, au vu et au su de tout le monde. Puis, après cela, tirer des inductions sur ma

moralité, d'où il conclut que je dois être le chef de la conspiration.

D'abord, il cite l'adresse aux républicains démocrates. Toutes les personnes qui l'ont lue peuvent se convaincre qu'il n'y a pas dans cet écrit aucune idée qui s'identifie avec les projets qu'on apperçoit dans les plans de conspiration de Babœuf, qui m'ont été communiqués par le ministre de la justice. D'après ces plans, il paroît que Babœuf vouloit faire revivre la constitution de 93, en employant les moyens les plus violens pour réussir. Moi, au contraire, je déclare qu'il est impossible aux démocrates de jamais parvenir à ressaisir l'influence qu'ils ont perdue, et qu'il ne leur reste plus d'autres ressources que de s'expatrier, pour aller fonder sur un sol étranger une colonie d'hommes libres et égaux. Mon but est d'épargner à la patrie des flots de sang et de larmes, que des querelles intestines ne manqueroient pas de faire couler !

Il m'impute ensuite des exclamations répandues dans un projet de discours de Babœuf sur les clubs, comme si ces exclamations étoient les miennes; comme si j'étois l'auteur de ce discours; comme si j'avois adopté les idées qui font l'essence de cet écrit; comme si Babœuf, dans sa lettre subséquente (1), ne m'avoit pas reproché amèrement d'avoir rejeté son discours.

Il me semble qu'on ne peut pousser plus loin la méchanceté et l'esprit de parti, que de chercher à m'accabler dans mon malheur, en m'imputant des pensées qui non seulement ne sont pas de moi, mais encore que j'ai repoussées d'une manière si peu équivoque, qu'elles m'ont attiré la malédiction de celui qui les avoit mises au jour.

Il dit ensuite : Ne voit-on pas dans les écrits de Drouet, un homme qui improuve ouvertement la forme du gouvernement ? Eh ! non, on ne voit pas cela. On voit au contraire un homme dévoré de l'amour de sa patrie, qui ne peut se taire sur les erreurs et les écarts

(1) Voyez cette lettre, n°. 24.

de ceux qui gouvernent. On voit un homme qui expose sans relâche, sous les yeux du Directoire, par l'entremise d'un de ses membres, tous les malheurs qui pèsent sur ses commettans; qui ne cesse de présenter les moyens qu'il croit les plus efficaces pour fermer les plaies de l'État, et faire disparoître les fermens de haine et de divisions qui existent parmi les citoyens.

Lisez ma lettre à Carnot en date du 20 floréal; lisez celle que je voulois aller lui porter moi-même, s'il m'eût fait une réponse à la première; lisez encore toutes celles que j'ai écrites à ce membre du Directoire depuis mon arrivée en France. Consultez toutes les conversations que j'ai eues avec lui ou avec un agent de sa part, et vous pourrez vous convaincre que, bien loin d'improuver la forme du gouvernement, je n'ai cessé de me plaindre des entraves que les royalistes, les fanatiques et les frippons mettoient à l'exécution de la constitution.

Voilà des faits que je défie qui que ce soit de dénier. La plupart sont maintenant sous les yeux du Corps législatif. Je donnerai des preuves authentiques des autres lorsqu'on le jugera à propos.

Certes, je doute fort que Thibaudeau, qui prétend que je ne cesse d'improuver hautement la forme du gouvernement, et de provoquer sa destruction, ait jamais fait quelque chose de plus que moi, pour consolider ce gouvernement, et ramener autour de lui la confiance publique, que des intrigans et des mauvais citoyens repoussent sans cesse.

Si j'ai péché vis-à-vis du gouvernement, c'est de n'avoir pas mis assez de ménagement dans les vérités désagréables que j'ai exposées à quelques-uns de ses membres; c'est pour avoir pensé que la franchise, même agreste, pouvoit être une vertu dans un pays libre. Je me suis lourdement trompé, et je porte aujourd'hui la peine de ma sottise.

Thibaudeau ne se contente pas de vouloir atténuer ce que pourroit avoir de favorable pour moi la dernière lettre que Babœuf vouloit m'écrire; il dénature d'abord cette lettre, en y mettant une date de sa façon. Puis il

la tourne contre moi, en disant *chaque phrase est une conspiration, et cependant Drouet a renfermé dans son cœur ces horribles révélations; il a gardé un silence coupable qui vous plongeoit le poignard dans le sein, et il prétendoit excuser sa féroce discrétion, en disant dans sa défense, qu'il n'a vu dans cette lettre que le chagrin d'un homme vivement affecté; qu'elle ne contenoit aucun nom de conjurés! Mais cette lettre*, dit-il, *est écrite au mois de germinal, etc.*

Quelle horrible perfidie de compliquer ainsi des faits, en les dénaturant, pour tromper la conscience du Corps législatif à mon égard!

Remarquez ici, je vous prie, l'inconséquence qui a échappé à mon adversaire, malgré toute sa finesse. Il dit d'abord, à la tête de cette lettre, qu'elle m'a été écrite le premier floréal; puis sur la fin de l'analyse qu'il en fait, il dit qu'elle est de germinal.

Mais si cet homme de mauvaise foi avoit voulu lire ma défense sans passion, il auroit vu que Babœuf ne m'a point écrit cette dernière lettre trouvée dans ses papiers, qu'il ne m'a donc pas été possible d'en reveler le contenu.

Il auroit vu que je n'en ai reçu qu'une seul et unique, celle du 17 germinal, que son fils m'a apportée le 19, à laquelle je n'ai pas fait de réponse, et il auroit vu que c'est de cette lettre que je parle dans ma défense (1), et non de celle que *Thibaudeau* prétend m'avoir été écrite le premier floréal, et que je soutiens n'avoir pu être écrite qu'après le 15 ou le 16 floréal.

Mais ce perfide adversaire ne veut rien voir que ma tête sur l'échafaud; c'est là seulement ce qui pourra le satisfaire. Allons Thibaudeau! encore un petit moment de patience, cela ne tardera peut-être plus guères.

Je me dispense de faire une plus longue analyse du discours de *Thibaudeau*. Les erreurs, la mauvaise foi et la perfidie qui en font la base, suffisent pour démon-

---

(1) Voyez cette lettre dans le rapport du ministre de la police, page 8 du message.

172

trer la nullité des moyens que mes ennemis emploient contre moi.

DROUET.

P. S. Si dans toutes mes défenses j'ai oublié quelques circonstances, si mes collègues ont besoin de quelques éclaircissemens, je suis prêt à les leur donner.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor, l'an IV.